



12, rue du 14 Juillet - BP 691

97336 Cayenne Cedex

Tél. : 05 94 28 79 43

Fax : 05 94 28 79 44

OLT : [olt.crpvguyane@gmail.com](mailto:olt.crpvguyane@gmail.com)

E-mail : [crpvguyane@gmail.com](mailto:crpvguyane@gmail.com)

[reseau.crpvguyane@gmail.com](mailto:reseau.crpvguyane@gmail.com)

[secretariat.crpvguyane@gmail.com](mailto:secretariat.crpvguyane@gmail.com)

Site : <http://www.crpv-guyane.org>

N°36 - Octobre 2010

# GUYANE COHESION

La lettre d'information du Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane

## DES NOUVELLES DU RESEAU

### AGENDA

7 et 8 octobre, séminaire du Conseil National des Villes, « **Péréquations et finances locales** » Rennes  
<http://www.ville.gouv.fr/?L-actualite-du-Conseil-national>

8 et 9 octobre, **Deuxièmes Journées Interrégionales de veille sanitaire des Antilles Guyane**, CIRC, Cayenne.

9 octobre, **Journée de la sécurité intérieure**. A Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni.

15 octobre, rencontre de Profession Banlieue, **20 ans de médiation sociale et culturelle. 20 d'intervention auprès des habitants**, Seine-Saint-Denis, sous la présidence de Simone VEIL.

Du 11 au 17 octobre, **La Semaine du Goût**. Le programme de la Guyane sur <http://www.gps.gf/>

### EN LIGNE

Suivi de la conjoncture économique en Guyane, 2ème trimestre 2010.

Systèmes de santé. Guyane française, Brésil, Surinam. 2010

### A NOTER

Le CRPV Guyane recherche un(e) chargé(e) de mission. Voir l'offre d'emploi sur notre site.

### Internat d'excellence à Maripasoula Enjeux éducatifs et expérimentation

Réussite éducative, accompagnement à la scolarité, continuité éducative entre temps libéré et temps contraint, offre d'activités éducatives pendant les vacances au sein même des écoles, concentration des moyens sur les territoires relégués pour lutter contre l'échec. Quelques uns des nombreux axes développés au titre de la Politique de la ville et qui tendent à appréhender l'enfant dans sa globalité en évitant sa seule réduction au statut d'élève. Mais qu'en est-il de la péri scolarité lorsque l'élève redevenu enfant ou jeune retrouve son milieu familial ?

En développant les Internats d'excellence "l'Etat éducateur" poursuit cette lutte contre l'inégalité en articulant précisément la vie quotidienne de l'enfant avec sa scolarité. Mesure de la Dynamique Espoir Banlieues, l'Internat d'excellence offre une chance de réussite scolaire aux collégiens et lycéens ne disposant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Le trajet scolaire trop long ou les conditions familiales défavorables, représentent les éléments d'appréciation qui conduisent à proposer cette solution éducative globale.

Les équipes éducatives engagées dans ce projet se mobilisent à différents niveaux pour favoriser l'accès à la langue française, proposer du soutien scolaire, développer des activités artistiques et sportives et accompagner ainsi l'élève sur son parcours scolaire et dans sa vie d'enfant ou d'adolescent. Une posture éducative qui nécessite un dialogue et une mobilisation durable des parents pour garantir le succès de ce programme.

Cet accompagnement renforcé est pris en charge financièrement par la Politique de la ville à hauteur de 2000 euros par interne. Les collectivités Régionale et Départementale contribuent aux surcoûts induits pour les familles, par l'accueil de l'enfant en internat.

Si à la simple évocation de Maripasoula certains se représentent la mansuétude tropicale le long du Maroni, d'autres vivent les contraintes de la plus grande commune de France (18.360 km<sup>2</sup>). Un record national qui rend la vie difficile aux nombreux élèves éparpillés sur le fleuve et qui exige pour nombre d'entre eux la patience de plusieurs heures de pirogue pour rejoindre l'établissement scolaire. D'autres moins patients, optent pour la solution de l'école buissonnière.

Aussi comment suivre sereinement ses cours et faire ses devoirs lorsque le collège est à plusieurs heures de pirogue et que le fleuve use de caprices saisonniers pour rallonger ou interdire tout déplacement ?

Pour cette première rentrée placée sous le signe de l'Internat d'excellence, Maripasoula offre donc à 112 élèves, de la sixième à la seconde, la possibilité de pouvoir étudier et réussir. En plus des enfants et des jeunes vivant sur le Haut Maroni, l'Internat accueille également des élèves de l'Oyapock dont les difficultés sont similaires.

Par ailleurs, cinq lycées nouvellement créés et dotés d'internats dans les autres communes du département, se sont vus attribués des places labellisées. Soit un total de 188 places pour l'ensemble de la Guyane pour encourager la réussite scolaire des élèves issus d'un contexte peu favorable.

A plus d'un titre le projet d'Internat d'excellence à Maripasoula est audacieux et inédit en Guyane. Répondre à l'obligation de scolarité, envisager le prolongement de l'élève dans sa vie d'enfant ou de jeune, atténuer la contrainte de territoire et tenter de corriger des conditions de vie défavorables. Une forte ambition pour garantir un parcours scolaire serein et dynamique, que nous ne manquerons pas de suivre dans notre lettre mensuelle.

Zoom sur...

## Dispositif ASAA - Ville de Cayenne



ASAA (Activités Sportives et Artistiques Adaptées) est un dispositif né en 2007, à Cayenne, par une volonté conjointe du Maire (à travers le service du Développement Social et Rénovation Urbaine) et de l'Etat.

L'objectif principal était au départ, et reste aujourd'hui, de permettre aux enfants de 6 à 12 ans en situation de handicap, de bénéficier d'activités variées et d'améliorer leur intégration en milieu ordinaire.

Trois modes de fonctionnement ont été mis en place : des ateliers le mercredi après-midi à l'IMED (Institut Médico-Educatif Départemental), des ateliers au sein des structures partenaires (piscine *Les Pacoussines*, *Les écuries de la Roseaie*) et des ateliers directement dans les CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) des écoles de Cayenne.

Afin que le dispositif soit le plus efficient possible, des partenariats fonctionnels ont été tissés avec l'Education Nationale, les différents SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile), le Centre Médico-Educatif ou encore l'IMED.

Entre 2009 et 2010, 70 enfants ont participé à des ateliers de cirque, d'expression corporelle, d'art plastique et de percussion. Ils ont pu également s'initier à l'équitation ou à la natation. Toutes ces activités sont animées et encadrées par des professionnels qualifiés.

Pour l'année 2010-2011, le DSRU de Cayenne et ses partenaires tiennent à mettre en place le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) permettant aux enfants de participer aux activités du Contrat Educatif Local (CEL).

Grâce à cet accueil personnalisé, la Mairie de Cayenne souhaite soutenir et faciliter le quotidien des enfants et de leur famille et être au plus près de leurs besoins.

### Contact :

*Christelle FOURESTIER, chargée de mission éducation.*

*DSRU de Cayenne Tél. : 05 94 25 21 90.*

*[dsru.education@ville-cayenne.fr](mailto:dsru.education@ville-cayenne.fr)*

## OFFRE DE FORMATION

**La Boutique de Gestion** organise une formation sur la structuration et le développement des activités, dans le cadre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

**Objectifs** : Le but de la formation est de permettre aux associations de connaître les notions et outils leur permettant de mettre en place une stratégie de développement et de développer ainsi, de façon stable et pérenne leur(s) activité(s).

### La formation portera sur :

▪ *L'intérêt d'un développement organisé et planifié à moyen ou long terme.*

▪ *Comment définir une stratégie d'entreprise de développement : les facteurs à retenir et leur pertinence vis-à-vis du projet de la structure, des objectifs poursuivis, des valeurs véhiculées, des moyens, de l'environnement, des partenaires ?*

▪ *Des notions de mercatique en lien avec le sujet : stratégie de gamme, outils de rendement du personnel et des activités/services (produits phares, produits vache à lait, poids morts...), cycle de vie des produits, les différentes phases de vie d'un produit et son rôle à chacune de ces phases, positionnement des produits/services.*

▪ *Comment organiser, structurer ou restructurer les activités entre elles : quelle(s) activité(s) poursuivre, suspendre ou abandonner, sur la base de quel(s) constat(s), à l'aide de quel outil, dans quel ordre, quel en est l'intérêt (meilleure visibilité à l'extérieur, possibilités d'économies, recherche d'efficacité, d'efficience...)?*

▪ *La planification dans le temps des activités et de leur lancement : initiation aux outils de gestion de projet (diagramme de GANTT), pourquoi planifier les activités et leur lancement, quand lancer les activités et dans quelles conditions ?*

**Lieu** : La formation se déroulera à Cayenne, à l'Unité de Formation de Base de la Boutique de Gestion située au 06 rue du Capitaine Bernard.

### **Date :**

Mardi 19 octobre 2010, de 07h30 à 14h00.

Mercredi 20 octobre 2010, de 07h30 à 13h30.

Jeudi 21 octobre 2010, de 07h30 à 13h30.

**Formation animée par** : A.C.D.F Conrad DESFLOTS.

*Pour tout renseignement et confirmation de participation :*  
Boutique de Gestion - DLA Guyane.

05 94 28 23 86 - 06 94 21 27 66.

[dlaguyane973@orange.fr](mailto:dlaguyane973@orange.fr)

**Formation financée par le dispositif.  
Gratuite pour les associations.**

## ACTUALITES NATIONALES

### Réforme des collectivités territoriales Quelle place pour la Politique de la ville ?

Le projet de loi de réforme des collectivités territoriales prévoit de limiter les « financements croisés » entre les collectivités. Les nouveaux articles 35 ter et 35 quater ont déclenché une vive et justifiée réaction des élus. L'article 35 ter prévoit d'instaurer une « participation financière minimale des collectivités et de leurs groupements aux opérations d'investissement dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage. Le département pourra apporter son soutien financier aux communes et intercommunalités, tandis que les cofinancements apportés par la région à ces mêmes échelons, ainsi qu'au département, devront concerner uniquement des opérations d'envergure régionale. La part de financement apportée par la collectivité maître d'ouvrage sera soumise à un « plancher » fixé en fonction de la population concernée. »

Concrètement, la participation minimale par commune maître d'ouvrage s'élèvera donc à 30% pour les opérations d'investissement, tandis que les communes de moins de 3500 habitants et les EPCI de moins de 50.000 habitants, participeront à hauteur de 20%. Les cofinancements région-département ne concerneront plus que les projets de rénovation urbaine.

L'article 35 quater, quant à lui, limite le « cumul de subventions départementales et régionales : exclusion de tout cumul sur un même projet local, sauf pour les projets profitant aux communes de moins de 3500 habitants et sauf dans le cadre des contrats de projet Etat-région et des opérations lancées à l'initiative de l'Etat mais cofinancées à la fois par des départements et des régions ». En résumé, aucun projet ne pourra bénéficier d'un cumul de subventions d'investissement ou de fonctionnement, accordés par le département et par la région. Seules les communes et les intercommunalités les plus petites, dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme vont échapper à cette mesure.

L'association des maires *Ville et Banlieue* de France alerte le Gouvernement depuis plusieurs jours. La limitation des cofinancements prévue par cette réforme des collectivités territoriales risque selon les élus « de remettre en cause les projets structurants des communes de taille modeste ». *Ville et Banlieue* rappelle que « pour les communes les plus pauvres,

*le cofinancement est le principe premier du financement de la Politique de la ville* ». Ce qui amène l'association à conclure que « Plus aucun projet hors programme de rénovation urbaine, ne pourra donc être lancé dans ces quartiers ». Claude DILAIN, le président de l'association et Maire de Clichy-sous-Bois souligne que ces mesures auront des incidences directes sur la petite enfance, l'éducation, le périscolaire et le secteur associatif. L'inquiétude des maires est grande face à la suppression des financements croisés. La deuxième lecture du projet de loi s'est achevée à l'Assemblée Nationale sans que la série d'amendements proposée pour sortir les territoires Politique de la ville, du champ des deux articles ait été soutenue. Les maires craignent aujourd'hui le passage en commission mixte paritaire (CMP) du projet de loi en l'état. L'association a saisi de nouveau le Premier ministre « pour empêcher que l'on ne décrète ainsi, de façon détournée, la fin de la Politique de la ville ».

Pour finir, il est difficile de ne pas traduire cette réforme comme un désaveu de la Politique de la ville. D'autant plus que les CUCS ont été prolongés deux fois de suite, car le Gouvernement ne s'était pas saisi des questions à temps. Le Gouvernement s'intéresse-t-il réellement au sort des quartiers populaires ? Il semblerait que cela ne soit pas une priorité au vu des projets de loi en cours. La dimension partenariale sans cesse rappelée dans les différents dispositifs de la Politique de la ville, perd tout son sens aujourd'hui, grâce à la réforme des collectivités territoriales.

La Politique de la ville semble se transformer en préoccupation purement communale, étant donné que seuls les maires montent au créneau, pour dénoncer les mesures mettant en péril la Politique de la ville. Que fait donc Fadela AMARA ? La secrétaire d'Etat a l'air bien seule aujourd'hui, face à son espoir pour les banlieues. Espérons que le CNV fasse des propositions "miraculeuses" pour donner une nouvelle dynamique à la Politique de la ville. Le pari reste difficile à tenir, surtout avec des contraintes budgétaires aussi sévères. Les maires n'auront plus qu'à faire des priorités parmi les priorités pour mener une Politique de la ville ou plutôt une politique de l'urgence.

### Un budget d'austérité pour 2011

Le Gouvernement a présenté le 29 septembre le projet de loi de finances 2011 avec pour trame de fond, la réduction du déficit français.

La baisse des crédits concernera pour l'année 2011, la moitié des missions de l'Etat : l'Ecologie (-4,4% sur un an), les Relations avec les collectivités (-3,8%), l'Outre-mer (-3%), la Ville et le Logement (-2,6%), la Solidarité et l'insertion (-1,6).

La mission Travail et Emploi verra ses crédits augmenter en 2011, pour les voir baisser dès 2012.

Pour poursuivre dans le sens de la restriction des budgets, les collectivités locales subiront, aussi, durant trois ans, le gel des dotations de l'Etat. François BAROIN a rappelé que ce gel s'inscrivait dans le projet de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014. 6099 communes vont ainsi voir leurs dotations reculer.

La baisse de la dotation en trois ans pourra aller jusqu'à 5%. L'Etat a par ailleurs annoncé le renforcement de la péréquation. Mais cela suffira-t-il à soulager les communes ? Rendez-vous dans trois ans.

### La loi sur l'absentéisme scolaire publié au JO

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire a été publiée au JO le 28 septembre 2010 (loi 2010-1127). La principale disposition du texte est la suspension des allocations familiales en cas d'absence injustifiée et prolongée d'un élève. Un avertissement est adressé aux parents par le directeur de l'établissement, qui en cas de non réponse des parents, doit en informer l'inspecteur d'académie.

L'inspecteur d'académie rencontre les parents et saisit le président du Conseil Général, afin que soit mis en place un contrat de « responsabilité parentale ». Si durant le mois suivant, l'élève est à nouveau absent pendant plus de quatre demi-journées, l'inspecteur d'académie saisit la Caisse des Allocations Familiales, qui suspendra le versement des allocations. Si l'assiduité de l'élève est constatée durant un mois, le versement des allocations est rétabli. Le rétablissement des allocations familiales est toutefois rétroactif.